

ATTENTION ! ABUS DE CONFIANCE ET ESCROQUERIE À L'EMPLOI

De fausses offres de recrutement, de bourses d'études et de participation à des conférences circulent sur internet, au nom de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) par le biais de sites internet frauduleux

Ces escroqueries, dont le but est de soutirer de l'argent à leurs victimes, sont fausement présentées comme émanant de l'OIF. L'utilisation dans ces sites du logo et de l'identité visuelle de l'OIF constitue une usurpation d'identité à des fins frauduleuses d'escroquerie.

Il est à noter que l'Organisation internationale de la Francophonie **ne demande de frais ni d'informations relatives aux comptes bancaires des candidats et ce, à aucun stade du processus de recrutement, ni pour la participation à des conférences ou à des formations**. Les appels à candidature pour un poste, un volontariat ou un stage sont exclusivement diffusés sur le site officiel www.francophonie.org, le portail www.jeunesse.francophonie.org et la plateforme de recrutement de l'OIF, puis relayés sur les réseaux sociaux. L'OIF n'octroie pas de bourses d'études.

Parmi les escroqueries recensées à ce jour par l'OIF, figurent les offres publiées sur les sites suivants : <http://oif-emploi.org> ; www.volontariatinternationalde lafr/accueil ; et par le biais des adresses électroniques suivantes : servicerecruinter20@gmail.com ; info@ifdd-francophonie.org ; directionoif@gmail.com ; recrutement@programmer.net ; immigration@oif-emploi.org ; ifddirection@gmail.com ; ifdd@instruction.com ; secretariat.vif@gmail.com

Ces offres de recrutement, de bourses d'études ou de participation à des conférences, sont accompagnées **d'une demande de règlement de plusieurs centaines d'euros** correspondant aux « frais d'inscription » ou de « validation définitive de candidature », payables par le biais de WESTERN UNION, MONEYGRAM ou EXPRESS UNION. L'OIF met en garde les utilisateurs de son site internet contre ces offres frauduleuses, publiées en usurpation de son identité.

Toute offre accompagnée d'une demande de règlement est frauduleuse.

L'UTILISATION DU NOM ET DE L'EMBLÈME DE L'OIF OU DE CEUX DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES AUX FINS D'ESCROQUERIE EST INTERDITE PAR LA LOI. LES AUTORITÉS COMPÉTENTES EN SERONT INFORMÉES.

IL CONVIENT DE FAIRE PREUVE DE LA PLUS GRANDE PRUDENCE FACE À TOUTE CORRESPONDANCE SUSPECTE.

EN ENVOYANT DE L'ARGENT OU DES INFORMATIONS PERSONNELLES AUX AUTEURS DE CE GENRE DE COURRIERS FRAUDULEUX, VOUS VOUS S'EXPOSEZ À SUBIR UN PRÉJUDICE FINANCIER ET À VOUS FAIRE VOLER VOTRE IDENTITÉ.

Si un avis de vacance de poste ou une offre d'emploi suspect(e) est porté(e) à votre attention, nous vous remercions de bien vouloir nous le signaler en nous écrivant à l'adresse media@francophonie.org.